

# Commune de La Neuveville

Calendrier et guide **2010** du ramassage des ordures ménagères et déchets  
Pour que notre ville reste propre, respectez les indications suivantes et conservez ce guide.

Merci de votre collaboration



## Ordures ménagères

Seuls les sacs officiels et munis de vignettes sont ramassés chaque **mardi** et chaque **vendredi**, tôt le matin. *Exceptions : jours fériés.*

Les sacs doivent être placés à l'endroit habituel, **le matin même du ramassage.**

On entend par déchets ménagers tous les déchets combustibles urbains qui ne relèvent d'aucune autre catégorie.

Tout ce qui n'entre pas dans un sac officiel (et dont les dimensions ne dépassent pas 150 x 50 x 50 cm et d'un poids n'excédant pas 20 kg), fait partie des déchets encombrants. **Ces derniers, munis d'une vignette, seront ramassés chaque dernier mercredi du mois, (sauf en décembre). Pour les objets encombrants supérieurs à ces dimensions et à ce poids, 2 vignettes sont obligatoires voire plus.**



## Déchets verts

### Ramassage de déchets verts et système " porte à porte "

Des containers réservés aux déchets compostables sont installés à divers endroits de la localité. Ils servent à récolter : épluchures, gazon, feuilles, bouquets fanés et marc de café.

De mi-mars à mi-novembre, **chaque mercredi dès 07 h.00**, un ramassage porte à porte des déchets verts sera effectué dans toute la **localité**, ceci à l'exception du 7 avril et du 26 mai le ramassage se fera l'après midi. **Les branchages (longueur max. 1m) doivent être attachés en fagots et les sacs plastiques contenant les déchets verts ne doivent pas être fermés.**

**Premier ramassage le 17 mars 2010 – Dernier ramassage le 17 novembre 2010**



## compost individuel

Nous invitons chaque particulier à pratiquer le compostage individuel des déchets organiques. C'est une contribution personnelle que chacun peut faire en vue de réduire le volume des déchets à transporter



## Papier

En juin (9) et novembre (17), les élèves de l'école primaire, respectivement du collège du district, effectueront une collecte porte à porte. En dehors de ces 2 ramassages, la déchetterie est à disposition. Seuls les paquets ficelés seront ramassés ou déposés à la déchetterie

**Attention :** Les cartons, plastiques, papiers goudronnés, classeurs, papiers carbone, matériel d'emballage, berlingots et pochettes photos ne font pas partie du ramassage de vieux papiers.



## Carton

Une presse à carton est à la déchetterie. Pour son bon fonctionnement, se référer aux instructions.



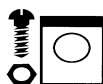
## Bouteilles

Les bouteilles, bocaux de confiture, moutarde, condiments, etc. sont en verre recyclable sans distinction des couleurs). A apporter à la déchetterie. Aucun corps étranger (bouchon, couvercle, grès, plastique, paille, **verre de vitre**, etc.) n'est admis.



## Fer blanc

Des conteneurs équipés avec des appareils à écraser, se trouvent à la déchetterie



## Ferraille

A apporter près de la déchetterie. (grande benne spéciale) aux dates suivantes :

27 janvier – 24 février – 31 mars – 28 avril – 26 mai - 30 juin – 25 août - 29 septembre – 27 octobre - 24 novembre 2010



## Réfrigérateurs Congélateurs

A apporter au même lieu et dates que ci-dessus. Il est possible de demander exceptionnellement de l'aide pour le transport.



## Huiles ménagères

A apporter et à vider dans les bacs prévus à cet effet à la déchetterie.

**Il est absolument interdit de les déverser dans l'évier et canalisations**



## Habits textiles

A déposer dans le container se trouvant à la déchetterie ou, selon les annonces, lors des ramassages par les œuvres caritatives.



## Ampoules tubes néon

A la déchetterie dans les récipients prévus à cet effet



## Bouteilles PET

**A rapporter aux points de ventes.** Des containers spéciaux bleu et jaune sont prévus à cet effet. Les bouteilles écrasées, diminuent fortement le volume. Exceptionnellement à la déchetterie. Pas d'autre plastique !!



## Piles

Contiennent des métaux lourds fortement polluants. Ne doivent en aucun cas être jetées dans la poubelle. Elles doivent être rapportées dans les magasins spécialisés.



## Pneus Batteries

Retour au lieu d'achat.



## Médicaments périmés

Sont à rapporter dans les pharmacies



## Appareils électriques

Les téléviseurs, ordinateurs et autres appareils électriques ou électroniques ne doivent pas être déposés avec les ordures. Les vendeurs de tels articles, ont l'obligation de les reprendre.



## Animaux Déchets carnés

S'adresser aux services techniques (tél. 032/752.46.46).

***Une benne à déchets inertes est à disposition, pour : carreaux, vaisselle, miroirs, etc. en petites quantités. PAS DE BOIS, NI PLASTIQUE, NI SAGEX. (La benne n'est pas mise à disposition des entreprises ou des particuliers qui effectuent des transformations).***

### **NOUVEAU !!**

***Un conteneur complémentaire est également à disposition pour les marcs de café.***

Les sacs officiels pour les ordures ménagères peuvent être achetés dans les commerces suivants :

Centre COOP, av. des Collonges 12

Pharmacie CENTRALE, rue du Marché 10

NEUENSCHWANDER Marcel, boucherie, Tour 4

LE BON FROMAGE, rue du Marché 5

Marché MIGROS, chemin des Vergers 20

AVEC Shop, Place de la Gare 2 A

Denner, chemin des Vergers 20

Les vignettes pour les déchets encombrants peuvent être achetées dans les commerces suivants :

Centre COOP, av. des Collonges 12

Marché MIGROS, chemin des Vergers

LE BON FROMAGE, rue du Marché 5

Pharmacie CENTRALE, rue du Marché 10

### **Les tarifs (TVA comprise)**

20 sacs de 17 l. fr. 17.- 20 sacs de 35 l. fr. 32.50 10 sacs de 60 l. fr. 27.-- 10 sacs de 110 l. fr. 45.--

Vignette pour déchets encombrants fr. 6.--.

Conteneurs industriels de 800 l. : par vidage fr. 30.--.

(Vignette jaune à se procurer à la caisse municipale, place du Marché 3).

**Déchetterie – Heures d'ouverture**

**Lundi à samedi**

**08.00 h à 12.00 h**

**Mercredi après-midi**

**13.30 h à 18.30 h**

**Merci de vous conformer aux instructions données**